



*Secteur*  
**Bâtiment**

## EBÉNISTE

---

Dans un souci d'esthétique, du respect du style ou de sa recherche, l'ébéniste est un artisan capable de fabriquer, de reproduire des meubles de style, d'époque, des objets d'art en bois, des objets utilitaires ou décoratifs fonctionnels et/ou décoratifs.

D'après une idée, un modèle existant ou une représentation, l'ébéniste combine la connaissance des caractéristiques des différents matériaux utilisés, les techniques relatives au travail du bois et de son interprétation personnelle pour aboutir à une production originale.

L'ébéniste travaille avec soin et précision et il respecte les prescriptions relatives en matière d'hygiène, d'environnement et des normes de sécurité.

En fonction de son statut, l'ébéniste peut gérer son entreprise en exerçant, le cas échéant, une fonction d'encadrement d'un ou de plusieurs salariés ou il peut travailler au sein de petites et moyennes entreprises.

Il doit aussi s'adapter à l'évolution des nouvelles techniques de la spécialité et se conformer aux exigences accrues des clients en étant une personne de communication capable d'échanger des informations à caractère technique et général.

### CONDITIONS D'ADMISSION

Diplôme ou certificat de l'enseignement secondaire inférieur technique ou professionnel de plein exercice ou de Promotion Sociale en section « menuiserie »

### DROITS D'INSCRIPTION

± 96 €/an + 10 € frais administratifs

### FRÉQUENCE DES COURS

Deux à trois soirs par semaine sur un an

### TITRE OBTENU

Attestation de réussite de l'unité de formation

### SITE

Hornu

### RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

[www.promsoc.net](http://www.promsoc.net)

## MENUISIER

---

La formation vise à permettre à l'étudiant :

- Travailler de façon autonome comme menuisier en atelier et sur chantier
- Sur base d'instructions précises, d'assembler, construire ou fabriquer des ouvrages de menuiserie
- De poser des ouvrages de menuiserie sur chantier
- De réparer des ouvrages de menuiserie en remédiant aux dysfonctionnements usuels
- De s'intégrer dans la vie professionnelle en respectant les conditions de sécurité et d'hygiène et la législation en vigueur

### CONDITIONS D'ADMISSION

Certificat d'études de base (primaire) ou examen d'entrée

### DROITS D'INSCRIPTION

± 70 €/an + 10 € frais administratifs

### FRÉQUENCE DES COURS

Deux soirs par semaine sur un an

### TITRE OBTENU

Attestation de réussite

### SITE

Hornu

### RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

[www.promsoc.net](http://www.promsoc.net)